

1.—Adultes déclarés coupables de délits criminels et proportion par 10,000 personnes âgées de 16 ans et plus, par province, 1951 et 1952

Province ou territoire	1951		1952	
	Déclarés coupables	Proportion	Déclarés coupables	Proportion
Terre-Neuve.....	490	23	534	24
Ile-du-Prince-Édouard.....	109	17	89	14
Nouvelle-Écosse.....	1,296	31	1,216	28
Nouveau-Brunswick.....	746	23	782	24
Québec.....	5,726	22	5,723	21
Ontario.....	11,801	36	12,464	37
Manitoba.....	1,565	29	1,633	29
Saskatchewan.....	1,049	19	1,074	19
Alberta.....	2,302	36	2,452	37
Colombie-Britannique.....	3,821	45	3,703	43
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	75	46	91	55
Canada.....	28,980	30	29,761	30

Les délits criminels comprennent six classes. La classe I groupe les attentats contre la personne; en 1952, le nombre de personnes déclarées coupables de s'être livrées à des voies de fait de nature diverse et d'avoir entravé les agents de la paix dans l'exercice de leurs fonctions représentait 81.7 p. 100 des délinquants de cette classe. Dix-huit personnes ont été déclarées coupables de meurtre, trois de tentative de meurtre et 77 d'homicide involontaire, comparativement à 15, 7 et 92 respectivement en 1951. Le nombre des délinquants de cette classe a augmenté de 8.4 p. 100 par rapport à 1951.

Les classes II, III, IV et V ont trait aux délits contre la propriété. C'est le groupe de voleurs qui est le plus important dans ces classes, mais leur nombre a été légèrement moins considérable en 1952 qu'en 1951. Les cambrioleurs et les voleurs dont les crimes ont été aggravés par le recours à la violence viennent ensuite, et leur nombre a augmenté de 4 p. 100 en 1952 par rapport à la période précédente. Le nombre de ceux qui se sont livrés à des attentats malicieux contre la propriété a aussi augmenté de 1.9 p. 100.

La classe VI comprend les délits divers. La loi de l'opium et des drogues a été enfreinte par 367 personnes, dont 316 furent condamnées pour possession d'héroïne; 262 sont des hommes et 327 sont nées au pays. Les tribunaux de la Colombie-Britannique ont condamné 69.2 p. 100 de tous les contrevenants à cette loi et ceux de l'Ontario, 19.1 p. 100.

2.—Adultes accusés et déclarés coupables de délits criminels, par classe de délit, 1951 et 1952

Classe et délit	1951			1952			Augmentation ou diminution du nombre de condamnés
	Accusés	Condamnés		Accusés	Condamnés		
		H.	F.		H.	F.	
Classe I.—Attentats contre la personne							
Enlèvement.....	24	13	2	20	14	—	- 2.7
Voies de fait simples, avec circonstances aggravantes, et contre un agent de la paix.....	4,551	3,298	193	5,042	3,640	234	+11.0
Attentat contre femmes ¹	1,154	823	30	1,183	852	25	+ 2.8
Homicide involontaire et meurtre.....	226	97	10	180	87	8	-11.2
Tentative de meurtre; coups de feu et blessures.....	272	189	19	315	214	13	+ 9.1
Refus de pourvoir et abandon.....	103	77	11	165	133	7	+59.1
Autres attentats contre la personne.....	412	332	21	362	297	19	-10.5
Total, classe I.....	6,742	4,829	286	7,267	5,237	306	+ 8.4

Renvois à la fin du tableau, p. 309.